

BANKS

VALEUA

LEGALE

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE  
14, RUE DU PALAIS BP 50365  
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL: 0 891 01 11 11  
FAX:05 46 50 55 70

## RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS ET JURISTES DE L'OUEST  
B.P. 80084  
17303 ROCHEFORT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2000 B 195 / 2012-A-2291

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 05/06/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 31/01/2011  
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

EXCO A2A VALLIANCE  
Société à responsabilité limitée  
23 rue Pascal  
17440 Aytré

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2291 le 05/06/2012

R.C.S. LA ROCHELLE 430 369 827 (2000 B 195)

Fait à LA ROCHELLE le 05/06/2012,  
LE GREFFIER



LE G A L L E

BEANS

VALEUA

LEGALE

EXCO A2A VALLIANCE  
Société à responsabilité limitée au capital de 906.320 Euros  
Siège social : 23, rue Pascal - 17440 AYTRE  
RCS LA ROCHELLE B 430 369 827

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2011**

Le 31 Janvier 2011 à 14 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques PIERRIN, associé gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent *642 425* parts sociales sur les 906.320 ayant le droit de vote.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales requis par la loi est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également le texte des projets de résolutions qui va être soumis à l'assemblée.

*JP*

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de la gérance
- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Après échange de vues, le président met aux voix la résolution suivante, figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du gérant, constate la démission de Monsieur René BENETEAU, de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et ce à compter du 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du gérant, constate la démission de Monsieur Laurent RIVAULT, de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et ce à compter du 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du gérant, et en conséquence de la première résolution décide de nommer la société CABINET PFH & ASSOCIES - 20 D Chemin de Gery 26200 MONTELMAR en qualité de commissaire aux compte titulaire en remplacement de Monsieur René BENETEAU démissionnaire, et ce à

JP

compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du gérant, et en conséquence de la seconde résolution décide de nommer Monsieur Benoît HOCQ - 20 D Chemin de Gery 26200 MONTELIMAR en qualité de commissaire aux compte suppléant en remplacement de Monsieur Laurent RIVAULT démissionnaire, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Un des associés

